



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 21/2022

Vevey, le 24 octobre 2022

### Ce document doit au préalable être traité en séance du Conseil communal du jeudi 17 novembre 2022

Réponse à l'interpellation de Monsieur Stéphane Molliat - Vevey Libre, intitulée « 1<sup>er</sup> août, fête qui rassemble ou fête qui divise ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 8 septembre dernier, M. Stéphane Molliat, au nom de Vevey Libre, a déposé une interpellation au sujet de la fête du 1<sup>er</sup> août en posant plusieurs questions quant au positionnement de la Municipalité sur l'importance de célébrer le 1<sup>er</sup> août, sur la continuation des animations en bas de la Place du Marché et sur le remplacement du feu d'artifice. Cette interpellation est soutenue par les Verts Libéraux, le PLR et le parti socialiste.

**Question 1** : Comment la Municipalité se positionne-t-elle sur l'importance de célébrer la date du 1er août et est-elle acquise au principe de ne pas interrompre ces célébrations ?

La Municipalité estime important de maintenir ce lien historique qui s'intègre notamment dans son programme de législature sous l'angle du renforcement de la promotion du vivre ensemble, ainsi que de son engagement à prendre soin du patrimoine, non seulement bâti, mais aussi culturel, associatif et historique.

Suite à l'annulation en raison de la pandémie en 2020, une version allégée a été privilégiée l'année dernière au vu des restrictions encore en vigueur à ce moment. Les trois municipales et la présidente du Conseil avaient enregistré le discours officiel en répondant ainsi à l'appel de l'*alliance F*, la voix politique des femmes en Suisse, marquant ainsi la démocratie, une valeur importante dans notre pays.

En 2022, les célébrations ont pu reprendre et la fête nationale a été organisée par les Services de la Ville selon le programme suivant :

- Petit-déjeuner – servi de 8h à 10h à la population – sous La Grenette
- Cérémonie du Souvenir – à 10h – Terrasse St-Martin
- Sonnerie des cloches de l'église St-Martin à 10h55
- Partie officielle – à 11h – sous La Grenette

Traditionnellement, la partie officielle est animée par le chargé de communication et comporte le discours des autorités municipales et du/de la Président/e du Conseil communal, avec le concours de l'harmonie La Lyre et de l'officier de proximité de l'ASR pour le hissé du drapeau Suisse. La ville jumelée de Carpentras est aussi conviée à se joindre à la partie officielle.

Pour compléter le programme officiel, c'est la Société de Développement de Vevey (SDV) qui organise la partie festive, notamment avec le soutien de la Ville pour un montant de CHF 14'700 en 2022, ainsi que la gratuité sur les prestations habituelles. La Municipalité est très satisfaite de cette collaboration.

**Question 2 :** La Municipalité estime t'elle important de continuer notamment le principe du feu de bois sur un radeau au large de la Place et d'animations sur la Place du Marché ?

Suite à la décision du Conseil communal en 2019 et compte tenu des enjeux climatiques et d'impact sur la biodiversité, le feu d'artifice n'a pas eu lieu. La question se pose également pour les feux de joie. Dans la planification des prochaines festivités, il s'agira d'évaluer les différentes possibilités de marquer cette journée nationale avec les différents interlocutrices et interlocuteurs concernés, notamment les usagers et usagers du lac, ainsi que les association représentantes de la biodiversité lacustre.

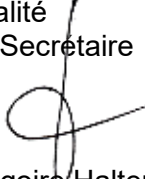
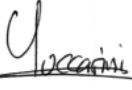
Si la Municipalité est attachée à l'animation de la ville et à favoriser les rencontres, elle a aussi des responsabilités face à la protection de l'environnement, ce qui présente l'opportunité de trouver des pistes créatives d'animation et d'émerveillement.

**Question 3 :** La Municipalité se sent elle motivée à explorer la possibilité de projections de lumière semblable à ce que fait la ville de Morat par exemple, mais avec une ampleur adaptée, afin de remplacer les feux d'artifice qui ne semblent plus faire l'unanimité ?

Cette suggestion sera examinée dans le cadre de l'élaboration de la proposition municipale soumise par le service en charge pour les festivités du 1<sup>er</sup> août 2023 pour lesquelles la Municipalité réserve un budget de CHF 31'700.—. En effet, un recrutement est actuellement en cours pour remplacer la coordinatrice des manifestations qui prendra sa retraite fin 2022 et l'organisation de la fête du 1<sup>er</sup> août sera l'un des premiers projets auquel s'attellera la personne engagée à ce poste.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 24 octobre 2022.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Municipale déléguée : Mme Gabriela Kämpf

Annexe : Interpellation

## 1<sup>er</sup> aout, fête qui rassemble ou fête qui divise ?

---

Que dire des célébrations du 1<sup>er</sup> Aout qui n'a déjà été dit et répété lors de la multitude de discours officiels.

L'acte fondateur date de 1291. Mais c'est depuis 1891 que la tradition des feux, qui remonte au moyen âge comme moyen de communication à distance, a été ensuite étendu comme célébration de fête.

Vevey a une longue tradition de feu sur le lac et de feux d'artifice tirés depuis une barque. La population a toujours répondu présent, preuve en est de la foule sur les quais et sur la Place du marché. Le petit déjeuner patriotique offert par la ville fait également partie de ces joyeuses célébrations.

Pour certains néanmoins, la Fête nationale du 1<sup>er</sup> aout sert l'exclusion et la xénophobie, Les feux d'artifice polluent et font penser à la guerre en Ukraine. Elle flatte un nationalisme de mauvais genre.

Les fondamentaux de cette fête doivent continuer. Les Veveysanes et veveysans ne comprendraient pas pourquoi des raisonnements sémantiques et quelque peu tordus, surtout très à la mode, supprimeraient un symbole célébré depuis plus de 130 ans.

Et peu importe la lecture historique qu'on peut faire de ce mythe fondateur. Le principal est une fête qui a prouvé qu'elle rassemble, qu'elle réjouit et qui a toujours fonctionné à merveille à Vevey et, de plus, à une date qui parle à tout le monde.

Même si des adaptations pratiques aux festivités habituelles peuvent sembler souhaitables.

Le principe de cette célébration et le feu traditionnel sur un radeau au large de la place doit perdurer absolument. Par contre les feux d'artifice pourrait être avantageusement remplacé par des projections de lumière, à l'image du festival des lumières de la ville de Morat, qui projette des tableaux mouvants sur des façades historiques. La ville de Lyon a d'ailleurs un festival des lumières qui est le plus important d'Europe.

Et ce genre de prestation, toute proportions gardées, correspondrait magnifiquement au Festival Images de Vevey.

### Questions

- Comment la municipalité se positionne-t-elle sur l'importance de célébrer la date du 1<sup>er</sup> aout et est-elle acquise au principe de ne pas interrompre ces célébrations ?
- La Municipalité estime t'elle important de continuer notamment le principe du feu de bois sur un radeau au large de la Place et d'animations sur la Place du Marché ?
- La Municipalité se sent elle motivée à explorer la possibilité de projections de lumière semblable à ce que fait la ville de Morat par exemple, mais avec une ampleur adaptée, afin de remplacer les feux d'artifice qui ne semblent plus faire l'unanimité ?



Pour Vevey Libre Stéphane Molliat

Et soutenu par Les Verts Libéraux, le PLR et le parti Socialiste